

# SEANCE DU 09 MARS 2016

~~~~~

**Date de convocation** : 2 mars 2016

L'an deux mille seize, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, JOUVE André, BLANCHOIN Eliane, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, BERGERET Sylvie, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, FORD Odile.

**Etaient absents excusés** : POURRAZ Mylène, COLONGIN Michel, BOUTEILLON Malorie.

Procuration de BOUTEILLON Malorie à SANCHEZ DEL VALLE Rafael, de Mylène POURRAZ à CUOQ Virginie et de COLONGIN Michel à SZABO Jacques.

Monsieur Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016 est approuvé après lecture.

## **1) Déplacement de la Bibliothèque :**

M. le Maire propose de faire appel au CAUE pour une mission d'aide à la décision, en préalable à toute mission de maîtrise d'œuvre concernant le déplacement de la bibliothèque au dessus de la cantine.

La mission comprendrait les éléments suivants :

- Etat des lieux, diagnostic sommaire,
- Rédaction du programme architectural et technique,
- Réalisation d'un ou plusieurs schémas d'aménagement,
- Estimation du coût prévisionnel de la solution retenue,
- Assistance à la sélection du maître d'œuvre par MAPA (rédaction avis d'appel d'offre, règlement de la consultation, acte d'engagement, animation et compte-rendu des réunions).

La mission a été estimée à un montant de 3 500 € dont le financement se répartit de la façon suivante : 1000 € pour le CAUE et 2500 € à la charge de la commune.

Ce dossier permettra d'établir les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

M. Jacques SZABO informe que Mme Martine COMBEROUSSE, bibliothécaire, souhaite participer au projet.

M. le Maire répond que c'est évident.

Approuvé à l'unanimité.

## **2) Maison Milon : convention entre la Commune et « DeltaLab Préfiguration »**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Bernard GROSSAT. Il souhaite que le Conseil délibère formellement concernant le projet de bail à construction avec des conditions suspensives.

Il est proposé de signer une convention d'occupation de longue durée sur la Maison Milon au profit de « DeltaLab Préfiguration », pour permettre à la Maison Milon de devenir un pôle d'étude et de recherche dédié aux nouvelles technologies, au service notamment des entreprises de PACA et de Rhône Alpes.

La forme de la convention sera à définir par Maître AUBERT, Notaire. Cette convention permettra la prise en charge par « DeltaLab Préfiguration » de la réhabilitation et de l'entretien de la Maison Milon conformément à sa nouvelle destination, tout en laissant un accès ponctuel de certains locaux au bénéfice de la Commune.

Cette convention permettra à « DeltaLab Préfiguration » de solliciter des aides financières aux Collectivités Territoriales et d'avoir les soutiens financiers des entreprises locales ou nationales.

Mme Sylvie BERGERET s'inquiète des clauses en cas d'échec, par exemple : comment la commune récupèrera-t-elle son bien ?

Réponse : cela sera prévu dans le bail.

Mme Michèle MASSSIBOT demande comment cela va s'organiser pour l'association des Musicales.

M. le Maire informe que les associations seront réunies pour définir les besoins et voir comment les reloger dans d'autres locaux.

Affaire à suivre...

## **3) Maison de santé : fixation des prix des loyers**

M. le Maire explique que pour clarifier la discussion avec les différents professionnels de santé concernant leurs

installations dans la Maison de Santé, le Conseil municipal doit déterminer le coût au mètre carré de loyer.

Il informe que le prix du marché se situe entre 5 et 10 € le mètre carré. Afin de financer l'emprunt de 240 000 € que la commune a souscrit, l'estimation à 5 € le m<sup>2</sup>, est suffisante.

Mme Odile FORD fait remarquer que les loyers équilibrent l'emprunt mais pas le coût global de la Maison de Santé.

M. le Maire précise que l'emprunt de 240 000 € couvre l'ensemble des travaux 2015 de la commune avec l'épicerie, la voirie, le skate park, etc...

Mme Odile FORD répond que le loyer ne couvre pas la part d'autofinancement de la commune.

M. Pierre DUFFAU rappelle que tous les projets ne sont pas forcement équilibrés par des recettes.

M. le Maire souligne qu'il est nécessaire d'être attractif pour attirer des professionnels de santé.

Mme Odile FORD estime que les professionnels de santé n'ont pas les mêmes revenus que l'épicerie. Elle regrette qu'il ne s'agisse pas d'une opération blanche.

M. Patrick MOURRIER explique qu'à la fin du paiement de l'emprunt dans 15 ans, les loyers seront encaissés par la commune et seront une recette nette.

Mme Odile FORD dit que dans 15 ans, il faudra faire des travaux.

M. Pierre DUFFAU précise que les loyers seront révisables.

Mme Michèle MASSIBOT souligne qu'il faut considérer que l'installation d'un professionnel peut être coûteuse.

Mme Sylvie BERGERET demande des informations sur les professionnels susceptibles de venir.

M. le Maire répond que depuis l'installation de la grue sur le chantier, la mairie a reçu de nombreux appels. Mais il ne souhaite pas donner d'informations car des personnes mal intentionnées dissuadent les professionnels de santé de s'installer. Compte-tenu de la réaction de certains membres du Conseil, M. le Maire précise que cela est déjà arrivé et qu'il en a eu la preuve. Il n'incrimine personne parmi les élus.

Mme Odile FORD demande s'il y a des contacts avec un généraliste .

M. le Maire confirme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve un loyer de 5 € le mètre carré.

#### **4) Subventions aux Associations 2016 :**

M. le Maire, avant de donner la parole à M. Francis DAYDE, rappelle que les Présidents d'Associations qui sont membres du Conseil ne doivent pas voter et s'exprimer sur leurs associations respectives. Ils pourront néanmoins apporter des explications à la demande du Conseil.

M. DAYDE Francis informe que la commission a examiné les demandes de subventions le 29 février 2016.

Il précise qu'il a reçu 6 dossiers en retard, et que 3 dossiers n'ont pas été communiqués. Il explique qu'avec certains il est difficile d'avoir les résultats financiers corrects : des erreurs apparaissent sur les budgets et les reports des années précédentes ne sont pas pris en compte.

Il félicite l'association de la Chasse qui a présenté un dossier complet, dans les temps, et l'association des Musicales de GRILLON pour son dossier très étoffé, rendu parmi les premiers.

7 divergences entre les montants demandés et les montants proposés peuvent être constatées. Un complément d'information a été demandé aux associations des Pétanqueurs grillonnais et du Théâtre du Rond-Point.

Il précise pour les membres du Conseil :

Cette année le budget du CCAS sera abondé de 1500 €.

Le total des subventions notifiées est de 5445.71€.

-Centre Social AGC : M. Francis DAYDE rappelle que le Centre de loisirs et la crèche sont rentrés dans la compétence intercommunale de la Petite Enfance.

Concernant AGC, la commune a gardé à sa charge le programme Ados, le point infos pour 50 %, la surveillance de la cantine et du temps méridien scolaire, et la navette du mercredi.

Lors du transfert de la compétence à la Communauté, un certain nombre de points ont été réévalués et clarifiés. Dorénavant, les heures de mise à disposition des agents communaux aux Associations AGC et Majuscules (CLAE) pour la surveillance des enfants, seront facturées respectivement à chacune des structures. Avant, ces charges apparaissaient dans les charges supplétives (charges payées par la commune pour l'utilisation des locaux de l'association comme par exemple : eau, fioul, l'électricité).

Pour l'année 2015, la facture du temps ATSEM s'élève à 3481,50 € pour Majuscules, montant qui est compensé dans la subvention 2016 et 6944 € pour 2016.

Par ailleurs, les charges supplétives de la crèche et du centre de loisirs seront facturées à la Communauté de communes avec 20864,49 € pour le centre de loisirs et 4659,11 € pour la crèche.

## 1- Bilan 2015 :

### **Commune de GRILLON :**

Il est à noter un écart de 80 heures entre le temps prévu et celui qui a été réalisé concernant le programme Ados. Il faudra se pencher sur le pourquoi de cette désaffectation des Ados pour les activités proposées par AGC. Le bilan fait apparaître un coût total de **35850,25 €** pour une prestation 2015 prévue de **34920,60 € ; 925,69 €** seront à reporter en faveur d'AGC en 2016.

### **CCEPPG :**

Le poste de coordonnateur du Contrat Enfance Jeunesse a été réévalué en juillet 2015 au prorata du nombre d'habitants soit pour GRILLON un montant de 2020.25€. Quant à lui, Le Centre AGC a évalué son travail de coordination, d'organisation et de préparation (GAO) pour un montant de 5090€.

Le coût total pour 2015 s'élève à **76 722 €** (il n'y a pas de report 2014). **961,94 €** seront à reporter en 2016 au profit de la CEPPG.

## 2- Prévisionnel 2016 :

### **Commune de GRILLON :**

Les coûts sont établis sur les chiffres réalisés l'année N-1, la prestation des services 2016 se monte à 35850.25 + 929.65 = 36779,90 € soit **36 780 €**.

### **CCEPPG :**

Le montant total s'élève à 76722 € - 961.94 € = **75760,06 €** soit **75 761 €**.

Mme Sylvie BERGERET signale que les heures prévues pour le temps méridien pourraient, dans le prévisionnel, être plus justement ciblées en fonction d'un calendrier scolaire que l'on connaît.

Francis DAYDE lui répond : « C'est vrai, mais les différences sont minimes et les temps seront de toute manière réajustés en fonction de l'aménagement du calendrier, des sorties des élèves, des grèves... »

- CLAE : Les effectifs moyens s'élèvent à 21 élèves le matin et 34 le soir pour l'élémentaire. Pour la maternelle, des moyennes de 11 enfants le matin et 16 le soir sont constatées. Pour les deux écoles la moyenne est de 32 enfants le matin et 52 le soir.

M. Francis DAYDE explique que Majuscules n'a pas pu présenter son bilan 2015 définitif car les subventions de la CAF sont en attente.

La subvention 2016 correspondra au coût 2015 augmenté de 3481 € pour la facture des heures des ATSEM soit : **21 400 €**.

Mme Sylvie BERGERET s'étonne de la complexité de cette démarche avec les ATSEM.

Mme Jacinthe GALLICCHIO, secrétaire générale, explique que cette situation vient du fait que les ATSEM sont à temps complets sur des postes à temps incomplets. Afin de compléter leur temps de travail annuel soit 1600 H, les associations AGC et Majuscules ont accepté d'employer ces agents pour combler le nombre d'heures manquantes. Mais légalement, les associations doivent rembourser à la collectivité d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition. La commune peut octroyer à l'association une subvention correspondant au montant qu'elle doit rembourser ou de majorer d'autant l'aide financière qu'elle lui consent habituellement. Par contre, aucune exonération partielle ou totale pour les mises à disposition de fonctionnaires territoriaux n'est possible car ceci s'apparente à une subvention déguisée.

Mme Christine HILAIRE informe que le prix du ticket CLAE reste inchangé.

- Prévention routière : 100€.

- Maison familiale de RICHERENCHES : 3 élèves donc 150€ accordés.

- Maison des Chrétiens : subvention de 100€ compte-tenu des 11232€ de réserves.

- Randolance : M. Jacques SZABO explique que la demande de subvention a été totalement oubliée, donc aucune demande.

- ASDP Foot-ball GRILLON GRIGNAN : Demande d'un montant de 5500 €. L'augmentation de 500€ se justifie par, d'une part, les coûts de plus en plus chers pour faire évoluer les footballeurs avec des pénalités effarantes et, d'autre part, l'aide du club pour aider un jeune issu de ses rangs dans sa formation pour un BPJEPS en collaboration avec la mairie de GRIGNAN .

M. Jacques SZABO demande le montant de la subvention de GRIGNAN.

GRIGNAN verse 4 700 € et fournit des équipements en plus. Accord pour 5 500 €.

- Vélo club Valréassien : Association valréassienne qui organise des courses sur l'Enclave et GRILLON. Subvention de 800 € demandée et 500€ accordée compte-tenu des réserves du club.

- Anciens Combattants : la subvention a été baissée à 100 € au lieu de 300 € car pour un budget annuel de 650 € ; l'association a une réserve de 4816 €.

- Arabesques : M. Francis DAYDE félicite l'association pour ses très bons résultats. Elle compte 51 élèves en musique et 14 en dessin.

M. Francis DAYDE rappelle qu'en 2012 le conseil avait voté une subvention exceptionnelle de 4000 € pour sauver cette association. Depuis, 2600 € ont été alloués chaque année pour permettre son redressement et l'achat de matériel. Aujourd'hui, l'association présente un excédent annuel d'environ 800 € et une réserve de 7047 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de revenir au montant de départ, soit 2200 €, au lieu des 2600 € demandés.

M. le Maire donne la parole à M. Jacques SZABO pour une explication.

M. Jacques SZABO confirme que des achats de matériel ont été réalisés pour 553,30 €. Par contre, les salaires des professeurs ont été harmonisés, avec pour conséquence une hausse pour deux d'entre eux. Il précise qu'un investissement est prévu sur le piano et que les aides du Conseil Général sont en baisse, soit 600 € au lieu de 950 €.

M. Francis DAYDE signale que le réajustement des salaires n'a pas été notifié dans le budget prévisionnel et souligne la réserve de 7047 €.

Mme Odile FORD demande le montant des salaires annuels : 13385 €.

Il est retenu un montant 2 200 €.

- Les Pétanqueurs Grillonnais : en plus des 650 €, de subvention ordinaire, l'association demande une subvention exceptionnelle de 350 € pour célébrer le 20ème anniversaire de celle-ci. Or, la Commission n'a pas eu le budget prévisionnel de cette manifestation.

Cette association qui compte 120 adhérents, prévoit une dépense de 1810 € avec une recette de 1200 € pour cette soirée, soit un déficit de 610 €. Les réserves de l'association s'élèvent à 2174 €.

Une proposition de 800 € au lieu des 1000 € a été faite en Commission.

M. Eliane BLANCHOIN propose de faire l'effort pour cet anniversaire comme il a été fait pour d'autres associations, comme par exemple pour le Comité de Jumelage lors de l'anniversaire des 20 ans.

Suite à un débat, M. le Maire demande au Conseil de ne pas faire preuve de sectarisme et ne pas opposer les associations culturelles et sportives. Il estime que chacune apporte sa pierre à l'édifice. Il rappelle que les manifestations de cette association de pétanque ramènent beaucoup de monde sur la Commune.

Mme Christine HILAIRE précise que la Commission souhaitait des informations supplémentaires qui ont été fournies.

Mme Sylvie BERGERET reste sur la proposition exprimée, en commission, de certains de ses membres, soit 800 €.

Le Conseil Municipal procède au vote : 3 abstentions, 4 votes pour une subvention à 800 € et 16 voix pour une subvention à 1000 €.

- Comité des Festivités : une demande de 5000 € a été faite pour le démarrage de cette nouvelle association prometteuse. Lors de l'assemblée générale plusieurs manifestations ont été programmées.

Pour mémoire, l'ancien comité des Fêtes avait restitué à la commune un reliquat de 3981,62 €. La commune rajouterait environ 1000 € à cette association naissante.

Le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer 5000 €.

- Association Minuscules : subvention de 1900€ accordée.

- Comité de Jumelage : La Commission a attribué 1200 €. Cette association propose des cours de grec (2 professeurs dont 1 bénévole), avec, en plus cette année, des cours de danses grecques. Elle affiche un déficit de 652 € en 2015 et une trésorerie de 1300 €.

Mme Odile FORD demande le nombre d'adhérents.

M. Francis DAYDE informe qu'elle compte 38 adhérents.

Mme Eliane BLANCHOIN demande si tous les adhérents sont de GRILLON.

M. Francis DAYDE précise qu'ils ne le sont pas tous forcément.

M. Pierre DUFFAU s'interroge et revient sur ce qui a été argumenté pour l'association Arabesques, soit de revenir au même niveau qu'en 2011. Il rappelle qu'Arabesques compte 65 élèves. Il comprend que le niveau des réserves du Comité est moindre mais il demande si les différentes associations sont examinées de manière équitable.

M. Francis DAYDE souligne qu'Arabesques présente 7083 € de réserves avec 4 bilans excédentaires ; par contre, le comité de Jumelage ne dispose que de 1300 € de réserves après les fêtes du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Serment de Jumelage avec l'île de SYROS. Il ne souhaite pas mettre une association plus en avant qu'une autre et les comparer.

M. Jacques SZABO précise qu'en 2012, les 4000 € attribués à Arabesques avaient financé un concert pour la commune.

M. Francis DAYDE rappelle que cette association était en grande difficulté car elle n'avait plus assez d'enfants devant les professeurs, notamment pour le jardin d'enfants. C'était la raison principale de cette subvention de 4000€.

Mme Sylvie BERGERET souligne qu'Arabesques compte 65 adhérents contre 38 au Comité.

M. Francis DAYDE rappelle que cela a été étudié le soir de la Commission.

Mme Sylvie BERGERET estime ne pas avoir eu ces informations et ne pas avoir fait la comparaison entre les deux associations le soir de la Commission.

M Francis DAYDE insiste sur le fait que les éléments concernant les dossiers des deux associations ont été donnés. Tout simplement, ce soir là, personne n'avait fait de liaison entre les 2 associations.

M. Jacques SZABO propose de rester sur la 1<sup>ère</sup> décision de la Commission et de faire une nouvelle demande l'année prochaine.



Une subvention de 1200 € est votée à l'unanimité pour le Comité de jumelage.

- Amicale du personnel : l'association est une interface pour l'élaboration des colis de Noël du personnel d'un montant de 1000 €.

Par ailleurs, suite au succès de l'année dernière, l'organisation de la Fête de la musique est reconduite. La Commune finance le même groupe musical pour un montant de 3130 €. Cette année sont au programme : d'abord le nouvel album de CABREL suivi de chansons du répertoire d'Elvis PRESLEY. Dans la soirée, se produiront également les enfants de l'école maternelle ainsi qu'un groupe de trois jeunes chanteuses. Subvention de 4 000 € accordée.

La nouvelle Présidente est Mme Céline DAUTHEVILLE.

- Grillons d'automne : 122 adhérents.

Avec un déficit de 400 € et 7000 € en réserve. Subvention de la commune de 1800 €.

- Association Majuscules : Il n'y a pas de classe transplantée cette année : le montant de la subvention est de 3400€ qui sont accordés.

- Association familiale : fonds de réserve de 26 850 €.

Pas de subvention demandée à la Commune mais mise à disposition de la salle des fêtes.

Mme Sylvie BERGERET suggère de demander une indemnisation pour les frais de fonctionnement de la salle des fêtes à l'association (électricité, chauffage).

M. le Maire rappelle que l'association avait versé un dédommagement de 1500 € il y a 3 ans.

- Association de la Chasse : fonds de réserve de 5 206 € : 200 € attribués.

- Folivres : Fonds de réserve de 1600 € : 100€ attribués.

- Association des Musicales : versement de 2500 € depuis 3 ans.

Bilan financier négatif de 7500 € en 2015, avec un budget global de 65 000 €. 2500€ attribués.

- Association du Patrimoine : 44 adhérents

M. Francis DAYDE souligne le dynamisme de cette association avec une assistance nombreuse lors de ses assemblées générales. La réserve de l'association s'élève à 3291 €.

La subvention votée est de 100 € au lieu des 300 € demandés, vu l'état des réserves.

- Association de la Gaule : M. Francis DAYDE explique les difficultés de cette association : pour qu'elle ne soit pas dissoute, elle est répartie avec un nouveau Bureau. Merci au travail réalisé par le Président Jean-Baptiste MAAMERY durant ses mandats. Pas

de subvention mais des travaux d'entretien du lac pourront être effectués par les services techniques.

- Association Les Jubil' à sons : 200 € accordés.

- Les Grillons Chantants : Francis DAYDE fait remarquer les erreurs financières et leur mauvaise présentation dans le dossier. 300€ sont accordés sous réserve d'une bonne présentation de leurs résultats financiers et prévisionnels.

- ANACR26 : Association œuvrant pour le devoir de mémoire : 100€ attribués, ce qui nous place dans la moyenne des subventions attribuées par les communes donatrices en 2015.

- SEA Syndicat exploitants agricoles : pas de subvention cette année au vu des réserves qui s'élèvent à 18584 €.

- Grillon Ados : M. Francis DAYDE explique que cette association n'a pas donné de nouvelles depuis 2014. Un courrier leur a été adressé pour faire bouger les choses.

M. Francis DAYDE avertit les associations en difficultés : elles ne doivent pas rester en sommeil, car on rencontre des difficultés par la suite pour leur dissolution. Pour l'exemple : l'association du Tennis n'a pas été dissoute. Elle n'avait pas clôturé ses comptes à la Poste : elle se retrouve en négatif avec les frais de gestion de compte. Les responsables de l'association ayant déménagé, la clôture du compte se trouve impossible.

Mme Virginie CUOQ informe qu'une réunion des Grillon Ados a été organisée le vendredi 4 mars par M. MEYSONNIER et l'Assemblée Générale serait prévue le 8 avril.

M. Francis DAYDE rappelle qu'il subsiste, avec cette association, un problème de responsabilité et de manque d'encadrement par des adultes. Il souhaiterait connaître la composition, non communiquée, du Bureau de 2014.

- Nuits de l'Enclave : 2 spectacles sont prévus les 28 et 30 juillet.

Comme pour les autres villages, -VISAN et RICHERENCHES-, la subvention est de 1500 €. Une convention est établie entre GRILLON et le Festival. M. Francis DAYDE propose de signer la convention 2016. Adopté à l'unanimité.

- Equipe Théâtre : association accueillie sur GRILLON en 2015. Le solde des comptes présente 1914 € avec un déficit de 950 € en 2015. 100€ sont votés.

- Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Enclave : dossier reçu tardivement. Effectif : 35 personnes dont 14 enfants avec un seul Grillonnais. Solde de 3722 €. Subvention de 100 €.

- La vie en Boutis : 12 adhérents. Subvention de 100 €.

- Théâtre du Rond Point : l'association souhaite décentraliser la culture sur les trois autres communes de l'Enclave. La Compagnie propose deux spectacles, l'un le 8 juillet 2016, Place Emile Colongin et l'autre en février 2017, à la salle des Fêtes. Le choix du premier spectacle sera fait avec la Commune dans le programme 2016 - 2017, le deuxième spectacle est le fruit du

travail du TRP sur l'année dans ses ateliers. Elle sollicite une subvention de 1000 € pour l'ensemble des 2 spectacles. Une convention devra être établie et signée avec la Commune.

M. Pierre DUFFAU regrette que le montant de la subvention ne soit pas discutable, surtout que l'un des deux spectacles n'aura lieu qu'en 2017.

Après débat, le Conseil municipal approuve avec 2 abstentions et 17 voix pour.

- 700 ème anniversaire de l' Enclave des PAPES: une demande de 800 € sur 3 ans a été faite.

M. le Maire demande à Mme MERLIN pourquoi les aides demandées aux communes ne sont pas équitables. En effet, il est demandé 2500 € à la commune de VALREAS, 500 € à VISAN et à RICHERENCHES et 800 € à GRILLON. Pourtant, la commune de VISAN compte plus d'habitants. Il s'étonne du faible montant demandé à la commune de VALREAS qui compte 10 000 habitants.

Mme MERLIN n'a pas d'explication pour cela, elle précise que la commune de VALREAS apporte une aide technique

Le conseil accorde 500 € comme les autres petites communes.

M. Jacques SZABO précise que l'association Randolance organisera une randonnée avec un apéritif offert.

M. le Maire demande si des demandes d'aides ont été adressées au Vatican .

Mme MERLIN le confirme.

- CLIC du Vaucluse : même subvention que l'année dernière, soit 300€. L'association intervient sur GRILLON pour venir en aide aux personnes âgées.

- Vieux Crampons : compte 21 adhérents. Reliquat de 728 €. Bien que l'association ne demande rien, la commission propose 100 €. Approuvé à l'unanimité.

- M. Francis DAYDE fait part de la demande de la SPA de GRILLON. Il rappelle qu'il s'agit d'une compétence intercommunale : la commune ne peut donc verser de subvention. Il en est de même pour l'association de la Drôme Provençale.

- Refus pour l'association des Elus de la Vigne et du Vin.

M. Francis DAYDE rappelle que le budget pour l'aide aux séjours pour les familles est reconduit pour 1200 €. Cette année 200 € ont été dépensés.

M. le Maire annonce l'installation sur GRILLON d'une nouvelle association de véhicules de collection. Elle organisera, tous les premiers dimanches du mois, une exposition de vieilles voitures sur le parking de la salle des Fêtes. Elle exposera également pour la foire de mai.

**Voici le tableau des subventions 2016.**

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016**

| <b>Associations</b>                          | <b>Montant</b>     |
|----------------------------------------------|--------------------|
| Centre Social AGC                            | 36 780,00 €        |
| Crèche                                       | 0,00 €             |
| La Prévention Routière                       | 100,00 €           |
| Maisons Familiales Rurales                   | 150,00 €           |
| Chambre des métiers Vaucluse                 | 0,00 €             |
| Association Randolance                       | 0,00 €             |
| Association Maison des Chrétiens             | 100,00 €           |
| Ass° vélo club Valréas                       | 500,00 €           |
| ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN               | 5 500,00 €         |
| Association Anciens combattants              | 100,00 €           |
| Association Arabesques                       | 2 200,00 €         |
| Ass. Les pétanqueurs Grillonnais             | 1 000,00 €         |
| Amicale des pompiers                         | 100,00 €           |
| Association Comité des festivités            | 5 000,00 €         |
| Association Minuscules                       | 1 900,00 €         |
| Association Comité jumelage                  | 1 200,00 €         |
| Amicale Personnel                            | 4 000,00 €         |
| association les Grillons d'automne           | 1 800,00 €         |
| Association Majuscules                       | 3 400,00 €         |
| Association Majuscules et CLAE               | 24 800,00 €        |
| Coop scolaire                                | 0,00 €             |
| Association Familiale                        | 0,00 €             |
| Association chasse                           | 200,00 €           |
| Folivres                                     | 100,00 €           |
| Les musicales de Grillon                     | 2 500,00 €         |
| ANACR 26                                     | 100,00 €           |
| Patrimoine                                   | 100,00 €           |
| Association la Gaule Grillonnaise            | 0,00 €             |
| Les Jubil'asons                              | 200,00 €           |
| Les Grillons chantants                       | 300,00 €           |
| SEA syndicat exploitants agricoles           | 0,00 €             |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)    | 300,00 €           |
| GRILLON.Ados                                 | 0,00 €             |
| Prof à l'énergie positive                    | 0,00 €             |
| Festival des Nuits de l'Enclave              | 1 500,00 €         |
| L'Equipage Théâtre                           | 100,00 €           |
| Restaurants du Cœur Vaucluse                 | 300,00 €           |
| Jeunes sapeurs de l'Enclave                  | 100,00 €           |
| Conservatoire des Métiers                    | 0,00 €             |
| La vie en Boutis                             | 100,00 €           |
| TRP Valréas                                  | 1 000,00 €         |
| 700 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Enclave | 500,00 €           |
| CLIC Haut Vaucluse                           | 300,00 €           |
| Les Vieux crampons de l'Enclave              | 100,00 €           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>    | <b>96 430,00 €</b> |

## **6) Questions Diverses :**

- Tableau Sainte Agathe de l'Eglise : M. le Maire informe que le tableau est revenu à sa place et souligne le travail de restauration remarquable.

Il précise que la restauration du Buste a été faite pour 1200 € avec une participation de la paroisse de 600 €.

Mme Odile FORD suggère d'améliorer l'éclairage du tableau.

M. André JOUVE informe que cela a déjà été fait par les services techniques.

- Place des Escourneaux : M. le Maire précise que la commission travaux se réunira dès que l'agence Planisphère présentera l'avant projet sommaire.

- Communauté de Communes : M. le Maire explique qu'elle est dans une impasse totale.

M. Pierre DUFFAU rappelle qu'il s'oppose aux manipulations de certains maires pour faire chuter le Président de la Communauté. Toutefois, il estime qu'il est grand temps de faire avancer cette Communauté. Il ajoute que 27 membres sur 46 demandent la démission de l'exécutif. Il pense que cette situation de blocage est dangereuse, surtout à l'approche du vote du budget. Il estime que le Bureau doit démissionner et laisser la place aux autres afin d'avancer. Faute de vote du budget, il regretterait que la Communauté soit soumise de nouveau à la Cour des Comptes au risque d'être placée sous tutelle.

M. le Maire prévient qu'ils attendent la prise de position de M. le Préfet. Il précise que malgré plusieurs interpellations du Maire de VALAURIE au Maire de MONTSEGUR : aucune explication n'a été donnée sur l'objet de demande de démission. M. le Maire rappelle que le Président n'a rien fait de grave, sauf de ne pas suivre les recommandations du Maire de VALREAS. Cela n'est pas une raison pour démissionner.

M. Pierre DUFFAU répond que tout est bloqué.

Mme Christine HILAIRE estime que, si on ramène la contestation au nombre de communes et non au nombre de voix, le Président est soutenu par une majorité de celles-ci. Il est certain aussi qu'avec 14 membres, la commune de VALREAS dicte toutes les décisions.

Mme Sylvie BERGERET estime que, pour la gestion de la Communauté, une démission du bureau est préférable. Il faut laisser la place aux autres.

M. le Maire pense que cela n'est pas démocratique. Il rappelle qu'il n'y a eu aucune malversation, que le Bureau travaille, que les projets avancent, notamment pour la Petite Enfance.

Mme Sylvie BERGERET estime qu'une tutelle du Préfet n'est pas une attitude positive.

Mme Christine HILAIRE s'étonne : il ne faut pas retourner la situation, car ce blocage vient des opposants, et non du Bureau.

M. Pierre DUFFAU dit que la situation va de blocage en blocage, il faut accepter le débat car la gouvernance est trop importante.

Malheureusement, M. le Maire répond que ceux qui demandent la démission du Bureau ne donnent pas de réponse. Ils ne reprochent rien de précis : aucune raison valable n'est évoquée pour justifier leur position, sauf une volonté farouche de placer des membres à la place de ceux du Bureau actuel...

- Mme Christine HILAIRE informe que le prochain bulletin sortira début mai. Les articles devront parvenir en mairie avant le 15 avril.

- Mme Michèle MASSIBOT signale la collecte des Restos du Cœur organisée à Leader Price, samedi matin 12 mars.

- M. Jacques SZABO signale que trois mailles de la grille du skate park sont cassées.

Mme Eliane BLANCHOIN propose d'installer des bancs.

M. le Maire explique que les services techniques ont installé des bancs en pierre. En plus, des « assis debout » ont été aussi mis en place.

M. Jacques SZABO suggère d'installer un panneau de signalisation.

- Mme Odile FORD rappelle que le panneau de la coiffeuse n'est pas aux normes.

M. le Maire explique qu'il n'a pas encore rencontré la nouvelle coiffeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET